

BLÉ

Contact

LETTRE D'INFORMATION DE L'A.G.P.B.

N°155 JUIN-JUILLET 2003

H U M E U R D E B L É

LA NÉCESSITÉ DE RÉPARER

Certes, la réforme de la PAC ne fait pas baisser le prix de soutien des céréales (NDLR : déjà inférieur de 27% à leur prix de revient), le mécanisme des majorations mensuelles de prix pour stockage est maintenu et le système de jachère actuel, avec toute sa souplesse, également. Mais la modulation des paiements découplés coûtera cher aux céréaliers (compte tenu du niveau de leurs prix, ce sont eux qui perçoivent le plus de ces " aides " prochainement découplées). Idem du prélèvement sur ces paiements qui sera affecté à une réserve nationale. En outre, les majorations mensuelles seront quand même amputées de 50% et les primes spécifiques au blé dur fortement réduites ou même supprimées dans certaines régions.

Non seulement les céréaliers ne sauraient être davantage pénalisés, ni par les modalités d'application du découplage que choisiront les Etats-membres, ni par de mauvaises négociations à l'OMC, mais encore, il va falloir réparer.

Pour l'UE, réparer signifie obtenir enfin à l'OMC des disciplines de politique agricole équilibrées et réalistes, afin d'aboutir à de vrais prix sur les marchés. Pour la France, réparer signifie agir plus activement pour alléger les charges des exploitations et lever les blocages de toute nature qui freinent la compétitivité des filières et minent en conséquence le revenu des producteurs.

MARCHÉS

CHINE : LE SRAS FAIT RECULER LA CONSOMMATION DE FARINE

Depuis le mois de février, la consommation de farine a reculé de 10% dans le sud de la Chine, principalement dans le Guangdong (province de Canton). C'est dans le sud de la Chine que se trouve essentiellement le marché du blé soft. Chaque année on y consomme plus de 29 millions de tonnes de farine sous forme de pain, de biscuit, de gâteaux et de nouilles diverses.

Le recul de ces derniers mois est dû en syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) ou pneumonie atypique. Les habitants du Guangdong, qui, habituellement, consomment volontiers des produits à base de farine dans les restaurants ou en achètent dans les magasins, ont en effet préféré rester chez eux par peur de la maladie. De ce fait, ils se sont davantage alimentés au moyen de riz que de pain ou de galettes.

La reprise de la consommation de farine devrait se manifester avec la régression du SRAS, estiment les observateurs de ce phénomène.

Source : France Export Céréales

IRAK : ACCUSATIONS AMÉRICAINES CONTRE L'OFFICE AUSTRALIEN DU BLÉ

Politiquement évincés du marché irakien du blé après la guerre du Golfe, au profit surtout des australiens, les producteurs américains rongent leur frein. Les contrats conclus dans le cadre du programme " Pétrole contre Nourriture " entre l'Office australien du blé (AVWB) et l'Irak avant la récente guerre seront effectivement exécutés. Or, plusieurs centaines de milliers de tonnes de blé restent à livrer à ce titre.

Dans ce contexte, US Wheat Associates, l'organisme des producteurs de blé américains pour la promotion à l'exportation, s'est plaint de l'AVWB à Colin Powell dans un courrier qu'il lui a adressé début juin. L'AVWB, qui a le monopole de l'exportation du blé australien, y est accusé d'avoir régulièrement surfacturé ses livraisons à l'Irak. Le courrier fait également allusion aux rumeurs

selon lesquelles le " trop perçu " aurait été reversé à Saddam Hussein et à sa famille.

Depuis plusieurs mois, US Wheat Associates fait valoir que la perte de leur débouché irakien après la guerre du Golfe a suffisamment coûté aux producteurs américains, d'autant qu'ils avaient beaucoup investi auparavant dans la formation des meuniers et boulangers irakiens. Quant à l'ancien président de l'AVWB, Trevor Flugge, devenu coresponsable de la reconstruction du secteur agricole irakien avec Daniel Amstutz, lui-même ex-responsable américain pour les négociations agricoles du GATT et ancien collaborateur de Cargill, il fait régulièrement l'objet de propos agressifs de la part d'US Wheat Associates.

EXPLOITANTS

COMMENT LES CÉRÉALISERS VOIENT L'AVENIR

L'AGPB a fait réaliser récemment une enquête auprès de producteurs de céréales de toute la France. 2633 réponses ont été analysées, qui suggèrent une forte relation entre l'évolution du nombre de producteurs et celles de l'environnement politico-juridique de l'exploitation.

Seulement 35% des répondants croient à un avenir positif pour la céréaliculture. A 88%, ils ne sentent pas leurs mérites reconnus par la société. Plus des 2/3 se sentent menacés par l'élargissement de l'UE, par l'évolution de la PAC et par des excès de réglementation environnementale.

Mais ils sont 52% qui se sentent prêts malgré tout à assurer l'avenir de leurs exploitations. Parmi les options qu'ils envisagent pour faire baisser leurs charges, l'agrandissement (55%) et le recours à de nouvelles techniques de production (39%) viennent en premier. Le regroupement total d'activité entre exploitants semble progresser rapidement dans les esprits (28% l'envisagent alors que 7% seulement en sont déjà adeptes), mais, tout comme l'agrandissement, c'est une voie jugée difficile.

La plupart des répondants (78%) entendent aussi rechercher des revenus complémentaires dans d'autres activités. Signe des temps, malgré l'état du marché du travail, l'exercice d'une activité extérieure est davantage envisagée (42%) que la diversification et les activités de vente, de transformation, d'accueil touristique, etc.



UN REVENU CÉRÉALIER 2002 QUI RESTE EN REcul DE 22% PAR RAPPORT À 1997

En France, d'après les chiffres publiés en juin par la Commission des Comptes de l'Agriculture de la Nation, le revenu net d'entreprise agricole par actif non salarié (exploitants et actifs familiaux non salariés travaillant sur l'exploitation) aura atteint 25 900 € en 2002 sur les exploitations spécialisées en céréales et oléo-protéagineux. Il aura ainsi augmenté de 8,5 %, soit presque moitié moins que les 16% des premières estimations publiées en décembre dernier.

Les évolutions de revenu des années précédentes sont également révisées. Le revenu pour 2001 apparaît maintenant en recul de 10,5% par rapport à celui de 2000, alors que les chiffres publiés en décembre faisaient ressortir une quasi-stabilité (+ 0,2%). Pour le revenu 2000, les estimations n'ont pratiquement pas changé (-13,1 % au lieu de -13,8 %). En monnaie constante, le revenu net par actif non salarié a reculé de 22,1 % en 5 ans sur les exploitations spécialisées en céréales et oléo-protéagineux. Un élément qui, parmi d'autres, sous-tend les réactions des céréaliers français après la nouvelle réforme de la PAC.

FILIÈRES

DE BONNES PRATIQUES POUR LE TRANSPORT FLUVIAL DES CÉRÉALES

Un " Guide de bonnes pratiques pour le transport fluvial des céréales " a été signé le 13 juin dernier par l'Office National Interprofessionnel des Céréales (ONIC) et par les organismes représentant les professions du transport fluvial (batellerie artisanale, armateurs fluviaux, courtiers de fret fluviaux) en présence de Voies Navigables de France (VNF).

L'automne dernier, les mêmes acteurs avaient conclu un contrat de croissance, lequel faisait suite à accord-cadre de mars 2002 entre l'ONIC et VNF en vue de doubler le transport fluvial des céréales en 8 ans.

Le guide recommande l'adoption de pratiques de référence afin d'améliorer les performances du transport fluvial dans trois domaines : 1) la régularité des trafics, en développant la contractualisation, en faisant adopter par les donneurs d'ordre des délais d'annonce suffisants, en programmant davantage les transports et en facilitant la communication entre transporteurs et donneurs d'ordre durant les transports; 2) la propreté, la traçabilité des transports et les caractéristiques des bateaux, en organisant en particulier l'information des donneurs d'ordre sur les chargements précédents et sur les opérations de nettoyage; 3) enfin, les conditions du chargement et du déchargement, pour lesquelles il est notamment recommandé aux donneurs d'ordre de garantir une facilité d'accès à leurs sites et d'optimiser leurs capacités de manutention.

INSTITUTIONS EUROPÉENNES

DÉPENSES AGRICOLES DE L'U.E : LE PARLEMENT, FUTUR MAÎTRE DU JEU ?

Le projet de constitution de l'UE élaboré par la Convention européenne tend à abolir le distinguo existant jusqu'ici dans le budget agricole communautaire entre dépenses obligatoires (dépenses de soutien des productions et des producteurs) et dépenses non obligatoires (dépenses socio-structurelles).

Actuellement, le Parlement européen ne peut pas modifier les chiffres de dépenses obligatoires inscrits dans le projet de budget que lui transmet la Commission européenne. Si les propositions de la Convention étaient sui-

vies, les députés auraient au contraire le dernier mot, désormais, sur l'intégralité des dépenses agricoles, comme sur les autres dépenses. D'où, en théorie, la possibilité pour le Parlement européen de remettre indirectement en cause les politiques de soutien déjà en place : il lui suffirait de jouer la carte de la baisse des dépenses précédemment obligatoires. Ainsi l'accord budgétaire intervenu fin 2002 entre les Quinze, qui garantit les dépenses de soutien (dites du " premier pilier ") jusqu'en 2013, n'engagerait pas le Parlement européen autrement que politiquement.

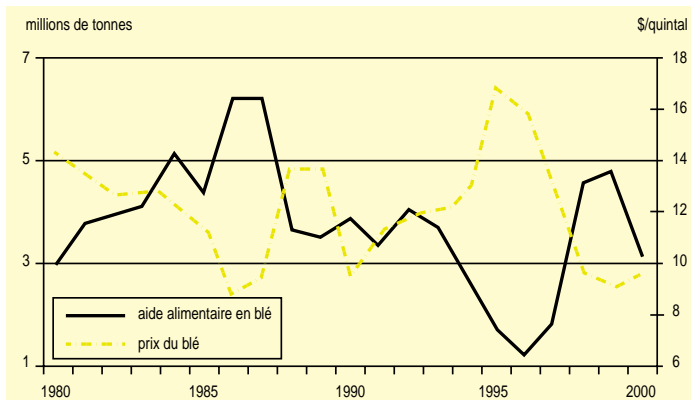
INFO CHIFFRES

LES DESSOUS DE L'AIDE ALIMENTAIRE U.S.

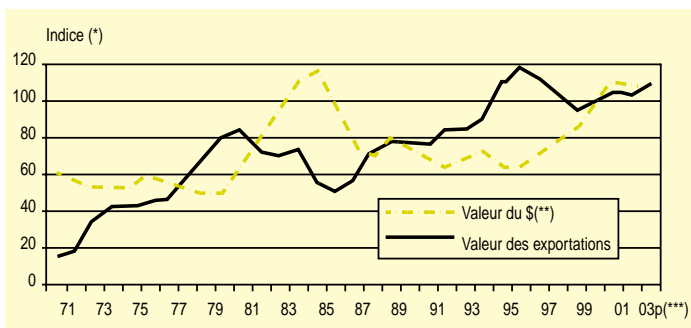
Les courbes ci-dessous de la FAO le montrent, l'aide alimentaire céréalière américaine est avant tout un instrument de gestion du marché : en période de prix bas, elle est abondante, ce qui permet de dégager les excédents de production ; elle se tarit en revanche lorsque les prix sont élevés. En fait, les Etats-Unis utilisent beaucoup l'aide alimentaire comme subvention déguisée aux exportations, ce que leur reprochent leurs partenaires de l'OCDE. Qui plus est, cette aide étant distribuée majoritairement dans le cadre du programme alimentaire mondial (PAM), les frais de son acheminement sont en partie pris en charge par le budget de cet organisme. C'est-à-dire grâce aux contributions en cash d'autres donateurs, comme la France !

Prix du blé aux USA et aide alimentaire américaine en blé

Source : FAO



VALEURS DU DOLLAR ET DES EXPORTATIONS AGRICOLES DES ETATS-UNIS



Source : Agri US Analyse d'après USDA

(*) Indice 100 = année 2000. (**) Selon taux de change réel pondéré par la part des pays exportateurs autres que les USA dans les exportations agricoles mondiales. (***) 2003 : projection

Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales, 8, avenue du Président-Wilson, 75116 PARIS. Tél. 01 44 31 10 00. Contact : Pascal HURBAULT.



BLE CONTACT est mis en ligne sur le site www.agpb.fr
Abonnements : consulter l'AGPB. Reproduction autorisée avec mention de la source BLE CONTACT-AGPB.